



« Le piratage de livres scolaires au Mali », interview de Sékou Fofana, directeur littéraire des éditions Donniya (Mali), membre du Bureau de l'Organisation malienne des éditeurs de livres (OMEL) et Secrétaire du Bureau de l'association [Afrilivres](#)

*Interview réalisée à Conakry le 23 novembre 2017
par Matthieu Joulin (Alliance internationale des éditeurs indépendants)*

Peux-tu nous faire un état des lieux du piratage au Mali ? Est-ce un piratage individuel ou industriel ? Quels sont les titres et les genres concernés ?

Au départ, il s'agissait simplement de quelques individus qui le faisaient pour avoir des copies de livres qu'ils n'avaient pas, mais depuis quelques années, nous sommes victimes d'un piratage à grande échelle du manuel scolaire. Les éditions Donniya ne sont pas les seules à être touchées par ce problème, c'est l'ensemble des éditeurs de manuels scolaires qui subissent le piratage. En ce qui concerne les pirates, il s'agit, pour certains, de commerçants qui vont en Chine pour acheter des produits et qui en profitent pour imprimer des livres là-bas, attirés par la manne financière que représente la rentrée scolaire. Ils impriment quelques titres en grande quantité et les font venir au Mali par containers. Certains ne prennent même plus la peine d'aller en Chine et impriment sous nos yeux, directement au Mali. Cela commence vraiment à affecter le travail que nous faisons au quotidien, car ils vendent leurs livres à des prix parfois 10 fois inférieurs aux nôtres, alors qu'ils ne payent ni taxes ni droits d'auteurs. Cela met en péril toute la filière du livre, sachant que, sans les manuels scolaires, beaucoup d'éditeurs ne pourraient pas produire de livres de littérature générale.

Comment les éditeurs maliens ont-ils réagi face à ce phénomène ?

Il y a deux ans, en 2015, les éditions Donniya ont été averties d'un acte de piratage par un de nos employés qui avait eu vent de l'impression de nos livres dans une imprimerie de la place. Nous nous sommes adressés au procureur, et accompagnés de la gendarmerie, nous avons effectué une perquisition dans cette imprimerie. Effectivement, nous avons prouvé qu'ils produisaient des copies de nos livres. L'année suivante, il a refait la même chose, et nous avons décidé d'aller en justice. Comme certaines ONG achetaient ces ouvrages piratés, nous avons aussi porté plainte contre elles. Malheureusement cela n'a pas abouti mais ça a quand même fait une mauvaise publicité aux ONG qui ont décidé de ne plus acquérir de livres piratés.

Dorénavant, nous nous inscrivons dans une logique de lutte collective. Quand il y a un problème, l'éditeur n'intervient pas de façon individuelle mais c'est l'association des éditeurs qui s'en charge et qui sert de rempart pour éviter que ces choses-là ne prospèrent.

Comment se positionnent les pouvoirs publics sur ces questions ?

Chaque fois qu'il y a un problème, nous les saisissons. La dernière fois, c'est le Bureau malien du droit d'auteur qui nous a assistés. Leurs avocats nous ont aidés à rédiger la plainte. En ce sens, nous avons eu de l'accompagnement des pouvoirs publics. Le ministère de la Culture, en tant que tel, ne nous aide pas trop. Ils ont l'expérience avec les musiciens, mais ils n'ont pas réussi à endiguer le problème. Comme ils accordent encore moins d'importance au livre qu'à la musique, nous n'attendons pas grand-chose de ce côté-là. Si dans le futur, ils prennent conscience que le livre est un facteur de développement, peut-être qu'ils s'y intéresseront... Quand nous faisons l'Assemblée générale de notre association, nous invitons les autorités pour les sensibiliser. Nous invitons le ministère de la Culture, la douane et la police mais aussi tous ceux qui sont impliqués de près ou de loin dans l'importation des

livres. La douane a en effet autorité pour saisir les livres qui entrent illégalement. Mais dans la pratique, cela ne se fait pas : les gens peuvent rentrer avec des livres sur le territoire malien sans autorisation. Il y a donc beaucoup de sensibilisation à faire dans ce sens.

Les 13 et 14 décembre 2017, nous organisons justement un atelier afin de sensibiliser les autorités sur ce problème. Nous allons les interpeller (les ministères de l'Économie et de la Culture) afin qu'ils prennent des engagements pour nous soutenir.

Avez-vous essayé de faire des campagnes de sensibilisation auprès des familles également ?

Oui, c'est important de faire ce travail car les familles ne comprennent pas pourquoi les livres que nous leur vendons sont plus chers que ceux qu'elles trouvent au marché. On ne peut pas les blâmer de rechercher des livres qui sont moins chers, étant donné que la vie est chère et que quand on a dix enfants à la maison, il faut trouver un moyen d'avoir des manuels pour chaque enfant.

Je pense qu'il faut surtout sensibiliser les libraires par terre car c'est auprès d'eux que les familles vont acquérir les manuels scolaires. Je pense que nous pouvons envisager une coopération avec eux pour qu'ils vendent nos livres. En ce sens, je pense que nous avons une part de responsabilité, car si nous leur permettons d'avoir nos livres à un bon prix, ils seront intéressés pour les vendre. Mais leur bon prix et notre bon prix ne sont pas forcément le même ! À l'heure actuelle, le dialogue n'est toujours pas établi entre les éditeurs et les libraires par terre, je pense qu'il faut essayer de se parler.

Dans un tel contexte, comment envisagez-vous le numérique ? Comme une façon de contourner ce phénomène ou au contraire comme une nouvelle menace ?

Je crois que le numérique peut être une solution, au moins temporaire. Le temps qu'ils comprennent comment pirater nos livres numériques, cela peut nous donner une marge d'avance sur eux. Il faudra du temps pour qu'ils acquièrent ces compétences. Mais cela pose le problème des infrastructures : tout le monde n'a pas encore de tablette ou de smartphone. Il faudrait aussi des investissements des pouvoirs publics dans le domaine du numérique pour le secteur éducatif, mais à ma connaissance il n'y a eu que quelques expériences, peu nombreuses. Cependant, il y a un ministère de l'Économie Numérique, cela laisse entendre qu'ils explorent ce champ. Nous nous disions justement qu'il fallait aller voir ce ministère, au nom de l'Organisation malienne des éditeurs de livres (OMEL), afin de leur proposer un projet de soutien au livre numérique. Ils pourraient être intéressés puisqu'ils n'ont pas de projet de ce genre à l'heure actuelle. À la longue, si nous arrivons à numériser nos contenus, le numérique pourrait être une alternative pour contourner le phénomène de piratage tel que nous le connaissons.

Les éditions Donniya sont membres de l'Alliance internationale des éditeurs indépendants.



Réseau de 500 maisons d'édition de 50 pays dans le monde
en faveur de la bibliodiversité

www.alliance-editeurs.org

[Facebook](#) / [Twitter](#)

equipe@alliance-editeurs.org